



# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2022

#### **Administration : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Arlette SEGONZAC est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

~~~~~

#### **Procès-verbal de la séance du 21 Juillet**

Le procès-verbal de la séance du 21 Juillet est validé à l'unanimité.

~~~~~

#### **Juridique : Convention SSP Enedis 35165-00013 : Signatures de l'acte de propriété et de l'acte authentique**

Monsieur le Maire explique que suite à la signature de la convention de servitude n°35165-00013 entre La commune de Marcillé Robert et Enedis pour la mise à disposition des parcelles cadastrées ZE 178, B 992 appartenant à la commune et mise à disposition d'Enedis pour l'installation d'une ligne à haute tension, il convient à la demande d'Enedis de régulariser la situation administrativement et juridiquement. Il est nécessaire de signer un acte de propriété attestant que la commune est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée B992 avant 1956 ainsi qu'un acte authentique de servitude sur ces-dites parcelles. Il est nécessaire de prendre une délibération faisant état de cette convention.

Vu la demande d'ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer l'acte de propriété concernant la parcelle B 992 et signer l'acte authentique de servitude pour l'installation d'une ligne à haute tension sur les parcelles ZE 178, B 992.

~~~~~

#### **Juridique : Convention SSP Enedis 35165-00014 : Signatures de l'acte de propriété et de l'acte authentique**

Monsieur le Maire explique que suite à la signature de la convention de servitude n°35165-00014 entre La commune de Marcillé Robert et Enedis pour la mise à disposition des parcelles cadastrées ZE 178, ZE 207 (ex parcelle ZE179+124), B 990 et B 992 appartenant à la commune et mise à disposition d'Enedis pour l'installation d'une ligne à haute tension, il convient à la demande d'Enedis de régulariser la situation administrativement et juridiquement. Il est nécessaire de signer un acte de propriété attestant que la commune est devenue propriétaire de parcelle cadastrée B992 avant 1956 ainsi qu'un acte authentique de servitude sur ces-dites parcelles. Il est nécessaire de prendre une délibération faisant état de cette convention.

Vu la demande d'ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer l'acte de propriété concernant la parcelle B 992 et signer l'acte authentique de servitude pour l'installation d'une ligne à haute tension sur les parcelles ZE 178, ZE 207 ( ex parelle ZE179+124), B 990 et B 992.

~~~~~

**Travaux : Demande de subvention dans le cadre du projet du terrain multisports**

Monsieur le Maire rappelle les montants définitifs du projet du terrain de sports. Monsieur le Maire explique qu'une subvention du département, le fond solidarité territorial, peut subventionner le projet à hauteur de 44.75%. Monsieur le Maire propose donc de solliciter la subvention du département au titre du FST.

Plan de financement

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES		MONTANT HT
Acquisition équipement	39 813,75	Plan 5000 équipement de proximité	35,25%	17 977,65
Préparation du sol	11 186,67	FST	44,75%	22 822,69
		Fond propre		10 200,08
<b>TOTAL</b>	<b>51 000,42</b>			<b>51 000,42</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département au titre du FST
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires s'inscrivant dans cette démarche.

~~~~~

**Travaux : Achat d'un terrain privé pour la création d'un parking**

Monsieur le Maire explique que le projet de création d'un parking dans le cadre de l'aménagement de la RD nécessite l'achat d'une partie du terrain privé cadastré ZP 132p, à hauteur de 118 m2 situé au lieu-dit « Les Scües » et appartenant à Mr et Mme Cornée .

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter 118m2 du terrain cadastré ZP132p au prix de 25.46 € / m2 soit un montant total de 3004.28 €, hors frais de notaire, situé au lieu-dit « Les Scües » et appartenant à Mr et Mme Cornée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires s'inscrivant dans cette démarche.

~~~~~

**Finances : Décision Modificative n°1 Lotissement du Bocage.**

Monsieur le Maire explique que les crédits prévus pour le remboursement des intérêts d'emprunt du prêt relais ne sont pas suffisants pour payer les dernières échéances de l'année 2022. Il est par conséquent nécessaire de prendre une décision modificative afin de rajouter des crédits au chapitre 66.

Décision modificative n° 1 Budget Lotissement Le Bocage				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 Intérêts d'emprunt		468,00 €		
<b>TOTAL chap 66 D-66111 Charges financières</b>		<b>468,00 €</b>		
D-605 Achats de matériel	468			
<b>Total chap 11 D-605</b>	<b>468</b>			
R 043 compte 796				468
<b>Total chap 043 R 796 transfert charges financières</b>				<b>468</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de procéder aux ajustements nécessaires proposés ci-dessus

➤ **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

~~~~~

### **SIRS : Convention de mise à disposition d'un agent communal**

Monsieur le Maire explique que suite aux incidents survenus en fin d'année, le Comité Syndical du SIRS a décidé de prendre un agent pour assurer la surveillance dans le car. La commune de Marcillé Robert propose que Mme Cornillon Marie-Pierre qui travaille pour la commune à la cantine et qui, par conséquent connaît déjà les enfants, soit en charge de la surveillance du bus le matin et le soir.

Pour des questions de facilité, Mr Le Maire propose que la commune rémunère l'agent pour l'intégralité des heures effectuées (cantine et surveillance du bus) et que la commune refacture ensuite au SIRS les heures concernant la surveillance du bus soit environ 2h par jour sur 4 jours sur 36 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal pour le bon fonctionnement du SIRS.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à indemniser l'agent sur le budget communal.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au SIRS le remboursement des sommes dues concernant les indemnités de Mme Cornillon Marie-Pierre pour la surveillance du bus.

~~~~~

### **Questions diverses :**

#### **1/ Communauté de Commune : Tournée apprenante : Présentation par Mme LE BRAS Amandine.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme LE BRAS qui travaille à Roche aux Fées communauté au service développement, économie, emploi et insertion. Elle explique que son service aide les demandeurs d'emploi au retour progressif à l'emploi avec différents moyens : écoute, analyse des besoins, formations, aide au CV, mise en situation etc... Sur Roche aux Fées communauté, deux points d'accueil situés à Retiers et à Janzé sont ouverts aux usagers. Elle explique également que son rôle est de soutenir et accompagner les élus souhaitant mettre en place des projets économiques sur leur territoire en trouvant les partenaires adéquates, les aides financières etc...

Les élus soulèvent le problème de l'absence de lieux d'accueil d'hébergement (hôtellerie) et de restauration pérennes sur la commune alors même que la commune joue déjà un rôle économique et touristique avec le camping qui accueillent touristes et ouvriers toute l'année.

## **2/ Exposition VICK et VICKY**

Monsieur Le maire explique que le département a installé dans la salle du conseil municipal une exposition retraçant l'histoire de la Seiche sur la commune.

Il rappelle que cette exposition est visible également aux archives départementales. A cette occasion, la maquette de l'étang, jusqu'alors stockée à la maison de la nature, a été restaurée afin d'être exposée aux archives départementales. Le Maire donne le programme qui va s'étaler du 14 Septembre au 22 Novembre 2022.

L'exposition est ouverte au public aux horaires d'ouverture de la mairie.

## **3/ Boulangerie**

Monsieur Le Maire explique que la boulangerie n'a pas ré-ouvert comme prévu le 22 Aout 2022, après les congés d'été et qu'une affiche sur la porte précisait « en attente de repreneur » alors que le boulanger s'était engagé à ouvrir tant qu'il occupe les locaux et le logement. A ce jour, la commune n'a pas plus d'information.

## **4 / Coût de l'élève**

Monsieur Le maire explique qu'avec deux postes d'ATSEM pour une classe de maternelle, le coût de l'élève dépasse largement la moyenne départementale car il est multiplié par deux pour l'année qui vient de s'écouler (2021-2022). De plus, le coût de l'élève sera encore plus élevé pour l'année scolaire qui vient de commencer car le nombre d'enfants de maternelle a encore diminué. L'augmentation des charges de fonctionnement, des charges salariales et des salaires (+ 3.5% au 1<sup>er</sup> Juillet) a des conséquences importantes sur les finances du budget communal. Il convient de réfléchir à une solution.

## **5 / Mortalité des oiseaux**

Monsieur Le Maire explique que plusieurs oiseaux ont été retrouvés morts autour ou sur l'étang. Il a demandé des analyses qui ont révélé qu'il ne s'agit pas de la grippe aviaire. D'autres analyses sont toujours en cours pour tenter de déterminer la ou les causes des morts successives.

## **6/ Travaux de l'atelier technique**

Monsieur Le Maire explique que les plans des travaux de l'atelier technique sont en cours de validation. Il est prévu la création de deux vestiaires Homme/ Femme avec WC et douche chacun ainsi qu'un bureau et une zone de stockage. La toiture et le bardage seront refaits et une clôture avec portail seront posées pour sécuriser les lieux.

Séance levée à 23h09

Le Maire  
Laurent Divay

Le secrétaire de séance  
Arlette SEGONZAC

